

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2023-2024

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

## Nos résultats

Depuis la mise en place du plan de lutte contre l'intimidation, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leur perception quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.

Nous avons porté une attention particulière sur le rôle de l'adulte lorsque les élèves subissent ou voient de l'intimidation.

Ainsi, nous avons mis en place des ateliers sur les habiletés sociales animés par les T.E.S. auprès des élèves de tous les niveaux. Nous avons obtenu une très bonne participation de tous.

Nous prévoyons la mise en place d'une trajectoire de dénonciation et le traitement de l'évènement à suivre afin d'inciter les élèves à dénoncer leur agresseur s'ils vivent de la violence ou de l'intimidation.

## Portrait de la situation

En suivi à l'analyse de la situation, nous constatons que la majorité des élèves se sentent en sécurité à l'école. La violence verbale est la forme la plus présente à l'école. Nous remarquons que la violence physique est en diminution ainsi que la cyberintimidation. Les élèves intimidés demeurent peu nombreux à notre école. Ils dénoncent un peu plus aux adultes de l'école qu'à leurs parents. Les élèves se confient aussi à leurs amis. Les résultats du sondage révèlent que la cour de récréation est l'endroit le plus fréquent où les élèves sont victimes des gestes de violence. Les dîners sont ciblés par les élèves comme étant le moment qu'ils vivent des situations problématiques. Les situations d'intimidation sont principalement vécues entre les élèves d'une même classe.

### Priorité(s) :

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par les TES. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale et à la cour de récréation. De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation. Nous ferons le rappel aux élèves et au personnel des actions qu'ils doivent poser lorsqu'ils voient une situation de violence ou d'intimidation.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Centre  
de services scolaire  
de Portneuf

Québec



## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- ✓ Ateliers sur les habiletés sociales avec le programme Moozoom ;
- ✓ Semaine de la bienveillance/non à l'intimidation ;
- ✓ Passation du sondage SÉVI ;
- ✓ Mise en place de billets de dénonciation en lien avec la trajectoire à suivre ;
- ✓ Modélisation des comportements attendus à la récréation et lors des dîners ;
- ✓ Élaboration d'un plan de surveillance stratégique ;
- ✓ Mise en place d'une démarche de résolution de conflits ;
- ✓ Rappel visuel des personnes à qui l'élève peut dénoncer.

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

- ✓ Arrêter et protéger : tout incident est signalé à un membre du personnel
- ✓ Évaluer et protéger :
  - Les actes sont évalués selon la gravité et des mesures de protection sont mises en place si nécessaire.
  - La possibilité de récurrence chez l'élève qui fait de l'intimidation est aussi évaluée par des rencontres planifiées à l'agenda avec la direction et la TES.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

- ✓ Communication aux parents ;
- ✓ Médiation par un adulte en situation de conflits ;
- ✓ Soutien aux victimes et/ou aux témoins ;
- ✓ Mesures de réparation pour les torts causés ;
- ✓ Au besoin, mise en place d'un plan d'intervention ;
- ✓ Si nécessaire, recours aux ressources professionnelles.

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des conséquences comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

- ✓ Un suivi est donné pour s'assurer que les actes d'intimidation ont pris fin ;
- ✓ Les adultes et les élèves impliqués sont informés de l'évolution de la situation ;
- ✓ Les incidents sont consignés par l'éducatrice spécialisée dans le profilur.



## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- ✓ S'adresser à son enseignante ou un membre du personnel ;
- ✓ Courriel à un membre du personnel ou à l'école ;
- ✓ En utilisant les billets de dénonciation ;
- ✓ Aviser la direction.

DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE



Centre  
de services scolaire  
de Portneuf

Québec